

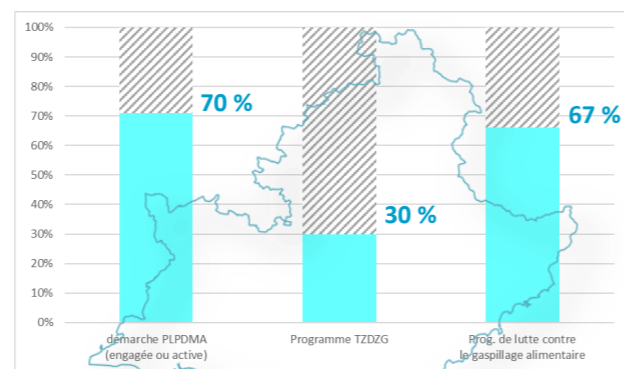
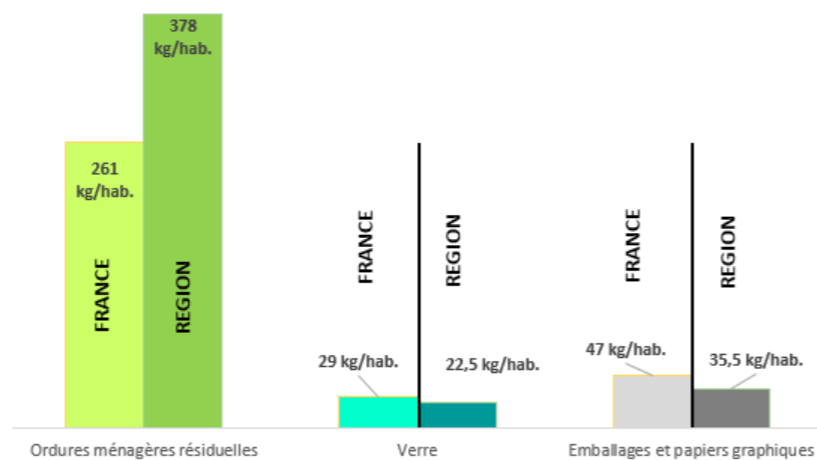
Une production de déchets ménagers et assimilés supérieure à la moyenne nationale.

Un des enjeux pour la région est d'arriver, a minima, à atteindre les performances nationales.

Il est important de renforcer le tri et d'assurer une collecte dédiée pour les déchets d'activités économiques car 1/3 de ces déchets sont collectés avec les poubelles des ménages.

Des filières économiques liées au réemploi des déchets se développent.

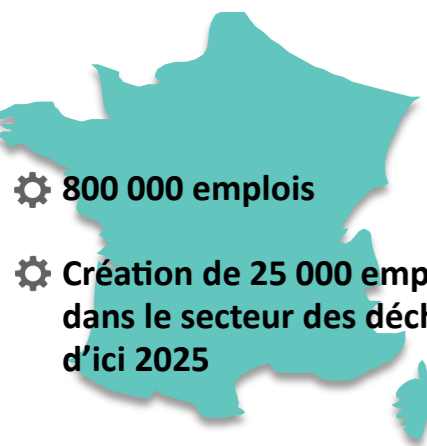
412 structures de réemploi sont présentes sur le territoire régional dont 21 ressourceries. Ces dernières ont permis de collecter 3 100 tonnes de déchets (dont 92 % sont valorisés) et créer 432 emplois, dont 22 % en CDI. Leur chiffre d'affaire s'élève à environ 1,9 millions d'euros.



Pourcentage de population régionale couverte par un programme de prévention

LES DÉCHETS : LA BASE D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux en matière de prévention et de valorisation des déchets au service d'une économie circulaire. Cette nouvelle économie considère le déchet comme une ressource et devrait donc permettre de créer de nouvelles activités économiques au service de la valorisation et de la transformation des déchets. À titre d'exemple, la réparation de produits usagés, de réutilisation ou de recyclage, générerait 25 fois plus d'emplois que la mise en décharge (stockage).



800 000 emplois

Création de 25 000 emplois dans le secteur des déchets d'ici 2025



Elle permettrait ainsi de créer des emplois locaux, pérennes et non délocalisables. Publiée le 23 avril 2018, la feuille de route économie circulaire propose ainsi de passer à l'action en présentant des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs.

Aujourd'hui, le principal défi est celui de la mobilisation de tous (citoyens, collectivités, entreprises, associations, administrations, acteurs de la recherche et du développement dans tous les territoires) pour un réel passage à l'acte et un changement d'échelle.

Source : Observatoire Régional des Déchets - Données 2017 fournies par les collectivités (RPQS) et les exploitants d'installations (enquête ITOM) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur observatoire-dechets@maregionsud.fr www.ord-paca.org

Date de publication : septembre 2019 - Réalisation : Observatoire Régional des Déchets - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires



DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LES CHIFFRES CLÉS 2017

PROVENCE-ALPES -CÔTE D'AZUR

QUI PRODUIT CES DÉCHETS ?

Les professionnels, les industriels, les ménages, les collectivités, les établissements publics, etc. Lorsque les Déchets sont collectés par le service public, on parle de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Il peut s'agir par exemple de déchets produits par les ménages et collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, de déchets des communes (produits par les services techniques) tels que les déchets issus de l'entretien des espaces verts, du nettoyage des voiries, de l'assainissement, de déchets des administrations et des professionnels. Les déchets qui ne sont pas produits par les ménages sont des Déchets d'Activités Économiques (DAE).

22 millions de tonnes déchets produits et collectés
(325 millions de tonnes en France) dont **3,6 millions** de tonnes identifiées comme **déchets ménagers et assimilés**

60 000 tonnes de déchets/jour soit **2 500 camions bennes/jour**

842 000 tonnes de déchets dangereux (amiante, solvants, piles, peintures, ...)

5,4 millions de tonnes de déchets non dangereux
déchets alimentaires, papiers, cartons, verres, métaux, plastiques, ...

15,9 millions de tonnes de déchets inertes du BTP (terres, gravats, sables, carrelages,...)

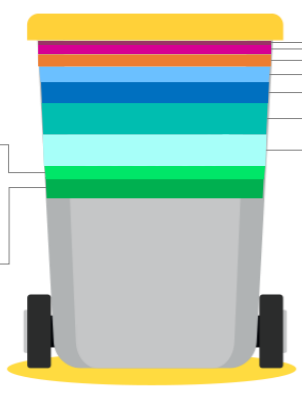
ZOOM 2017

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS REPRÉSENTENT 3,6 MILLIONS DE TONNES

La moyenne nationale s'établit à 568 kg/hab. dont 261 kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles

722 kg/hab. en région

- Verre 22,5 kg/hab.
- Emballages et papiers 35,5 kg/hab.



- Textiles 1,3 kg/
- Déchets dangereux dont DEEE 6 kg/hab.
- Autres déchets 22 kg/hab.
- Matériaux recyclables (bois, métaux, ...) 32 kg/hab.
- Déchets verts 70 kg/hab.
- Encombrants 76 kg/hab.
- Déblais et gravats 79 kg/hab.



Déchets dits "occasionnels" récupérés via les déchèteries et quelques collectes occasionnelles en porte-à-porte

Recyclables des collectes sélectives

Poubelle grise

Ordures ménagères résiduelles 378 kg/hab.

QUI EN A LA CHARGE ?

Les déchets ménagers et assimilés sont pris en charge et supportés financièrement par le service public d'enlèvement et d'élimination des déchets. Il s'agit le plus souvent de services intercommunaux, gérés en interne de la collectivité ou confiés à un prestataire.

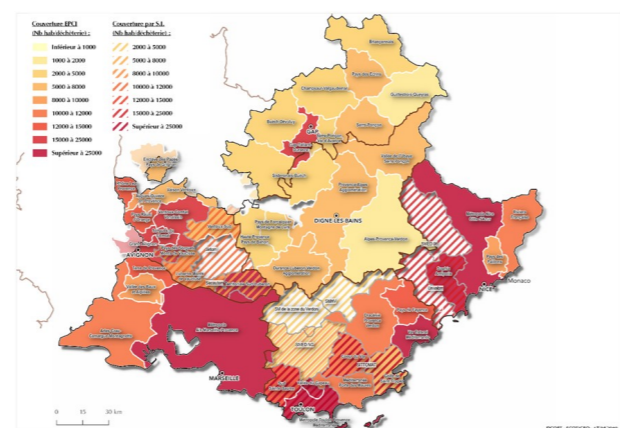
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'année 2017, 60 collectivités exercent la compétence de collecte des ordures ménagères.

Il n'y a pas que les bennes comme moyen de collecte des déchets ménagers et assimilés, il y a aussi **302 déchèteries publiques.**

15 déchèteries professionnelles sont recensées sur notre territoire. Elles permettent la prise en charge des déchets d'activités économiques exclusivement. Les déchets ne sont alors plus collectés par les déchèteries publiques.



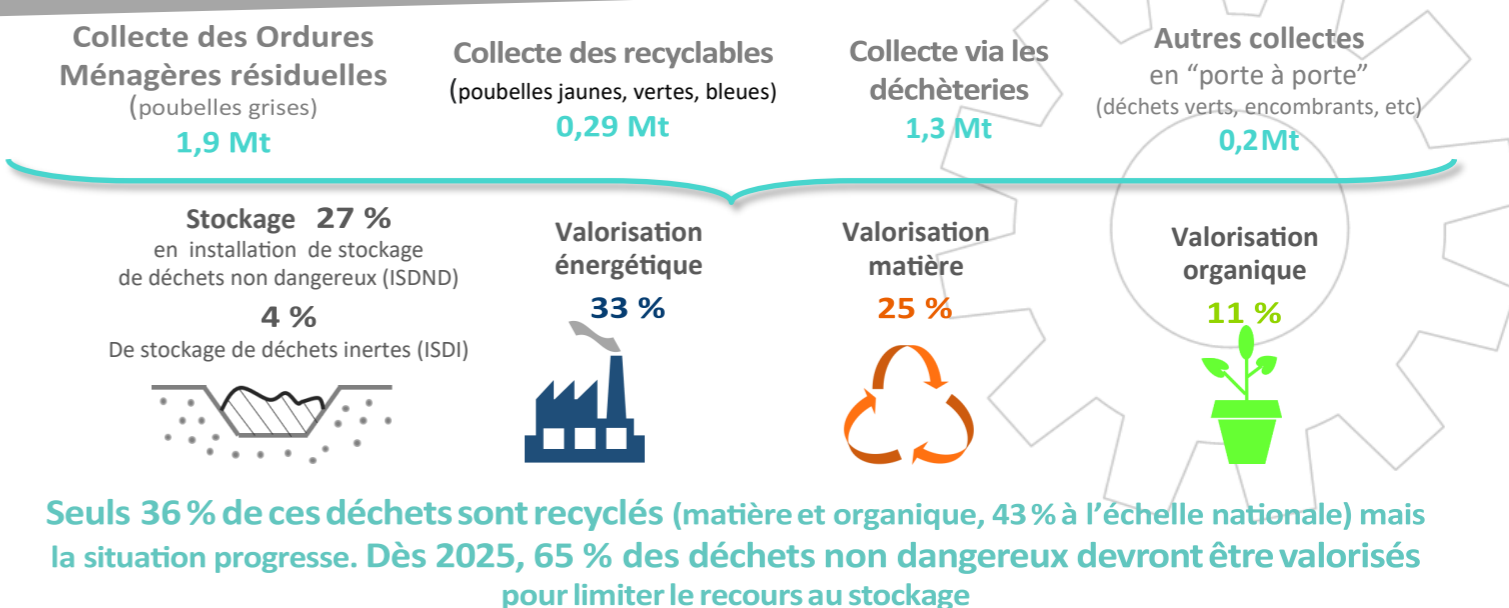
Le taux de couverture de la population en déchèterie est hétérogène à l'échelle du territoire régional



Le réseau régional de déchèteries publiques a permis de capter 253 kg de déchets par habitant, bien au-delà des 202 kg/hab. collectés à l'échelle nationale.

Toutefois, les déchèteries publiques absorbent une quantité importante de déchets des professionnels. 70 % d'entre elles acceptent les déchets des professionnels (avec ou sans condition). En 2017, une dizaine de déchèteries publiques a fermé son accès aux professionnels, ce qui dénote une volonté politique de limiter l'usage du service aux particuliers et de favoriser l'implantation de déchèteries professionnelles.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ?

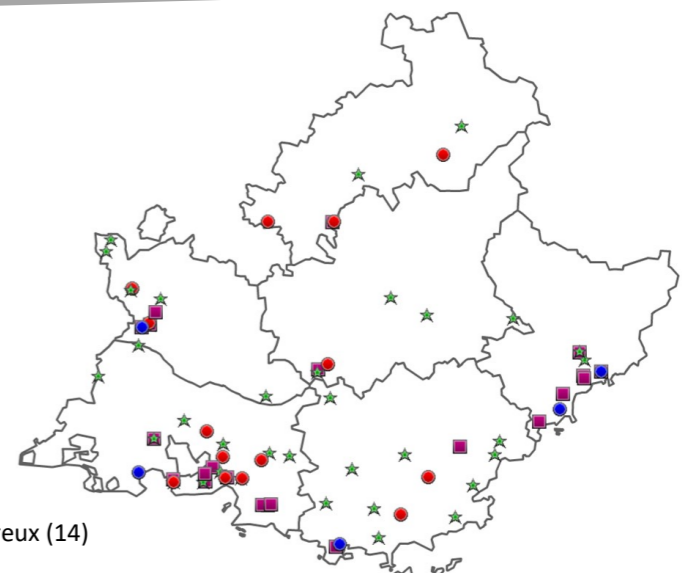


Seuls 36 % de ces déchets sont recyclés (matière et organique, 43 % à l'échelle nationale) mais la situation progresse. Dès 2025, 65 % des déchets non dangereux devront être valorisés pour limiter le recours au stockage

OÙ SONT TRAITÉS CES DÉCHETS ?

- 187 installations ont permis de traiter ces déchets, dont :
- 34 implantées hors région
 - 68 centres de transit (rupture de charge), qui permettent d'optimiser le transport des déchets

- Centre de tri (24 : 15 DMA + 9 DAE)
- ★ Unité de Valorisation Organique (37)
- Unité de Valorisation Energétique (5)
- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (14)



RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS, OÙ EN SOMMES NOUS ?

Une légère diminution des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2017 :

22 kg/hab./an soit - 3 % en 8 ans

